Nations Unies S/PV.4194



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4194e séance

Jeudi 7 septembre 2000, à 13 h 30

New York

Président :	M. Konaré	(Mali)
Membres :	Argentine	M. De la Rúa
	Bangladesh	M. Cheikh Hasina
	Canada	M. Chrétien
	Chine	M. Jiang Zemin
	États-Unis d'Amérique	M. Clinton
	Fédération de Russie	M. Poutine
	France	M. Chirac
	Jamaïque	M. Patterson
	Malaisie	M. Datuk Albar
	Namibie	M. Nujoma
	Pays-Bas	M. Kok
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Blair
	Tunisie	M. Ben Ali
	Ukraine	M. Koutchma

Ordre du jour

Assurer au Conseil de sécurité un rôle effectif dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier en Afrique

00-63410 (F)

La séance est ouverte à 13 h 45.

Hommage à la mémoire du personnel des Nations Unies

Le Président : Je voudrais, si les membres le permettent, leur demander de bien vouloir observer une minute de silence à la mémoire des membres du personnel des Nations Unies assassinés au Timor. En leur mémoire, mais aussi en solidarité très profonde avec tout le personnel des Nations Unies sur le terrain, tout le personnel humanitaire qui oeuvrent partout sur le terrain.

Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.

Adoption de l'ordre du jour

Le Président : Les membres du Conseil de sécurité se souviendront que la date et l'ordre du jour de la présente séance du Conseil ont été arrêtés lors des consultations préalables du Conseil.

L'ordre du jour est adopté.

Assurer au Conseil de sécurité un rôle effectif dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier en Afrique

Le Président : Je note avec plaisir qu'à cette réunion au Sommet du Conseil de sécurité, l'Argentine, la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, le Mali, la Namibie, la Tunisie et l'Ukraine sont représentés par leur Président. Le Bangladesh, le Canada, la Jamaïque, les Pays-Bas et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sont représentés par leur Premier Ministre, et la Malaisie par son Ministre des affaires étrangères.

Je note et salue également la présence d'autres chefs d'État et de gouvernement ainsi que de ministres des affaires étrangères et de leur délégation dans la salle du Conseil. Leur présence confirme l'importance de la question à l'examen.

Nous apprécions tous au plus haut point l'esprit de coopération dont ont fait preuve tous ceux qui sont réunis ici aujourd'hui et qui a rendu possible cette très importante réunion.

Le Conseil va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil tient aujourd'hui une réunion au Sommet sur la question de savoir comment assurer au Conseil de sécurité un rôle effectif dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier en Afrique.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2000/845, qui contient le texte d'un projet de résolution, et de la déclaration qui y est jointe, établie lors des consultations antérieures du Conseil.

Mais je voudrais, avant de donner la parole aux orateurs, avec l'assentiment de nos collègues, faire quelques remarques introductives à notre séance d'aujourd'hui.

Je ressens à la fois comme un grand honneur et une grande responsabilité pour l'Afrique et pour le Mali, le privilège qui m'échoit de présider une séance du Conseil de sécurité au niveau des chefs d'État et de gouvernement, la deuxième du genre dans l'histoire de notre Organisation.

Permettez-moi de vous souhaiter à tous la bienvenue et de vous exprimer la gratitude de toute l'Afrique. Votre présence ici aujourd'hui témoigne de votre engagement et de votre foi dans les missions et le rôle des Nations Unies. Le moment est privilégié puisqu'au seuil du nouveau millénaire, le monde entier s'interroge à juste raison : à quand la paix et la sécurité sur notre terre des hommes et spécialement en Afrique?

Depuis notre première réunion historique de 1992, on peut se demander si le Conseil s'est acquitté efficacement de la responsabilité première qui lui incombe en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. La paix et la prospérité, la sécurité et le développement allant de pair, la communauté internationale a-t-elle agi suffisamment pour éliminer la pauvreté et créer les conditions d'une vie meilleure pour tous?

Les indicateurs du Programme des Nations Unies pour le développement montrent combien nous sommes loin de l'élimination de la pauvreté et des conditions d'une vie meilleure pour tous et leur sécheresse masque la détresse des millions d'hommes, de femmes et d'enfants. Les conflits n'ont pas cessé et la conflictualité est devenue interne, principalement des guerres civiles; des conflits violents et meurtriers surtout à l'égard des civils, des personnes vulnérables comme les femmes et les enfants, marqués par des atrocités qui révoltent la conscience humaine.

Notre Organisation a certes enregistré des progrès, mais aussi, il faut le reconnaître, certains échecs ces 10 dernières années, qui ont à ces égards affecté quelque peu son crédit. L'Afrique, mon continent, malheureusement illustre bien cela.

La situation tragique vécue en Sierra Leone, la nécessité de mieux protéger les communautés et les individus, y compris le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire, et donc de mieux répondre à ces nouveaux défis que pose la sécurité, ne sont pas étrangères à notre volonté commune de scruter l'action du Conseil pour le rendre davantage capable de prévenir et de répondre de façon appropriée et à temps aux crises.

L'Afrique qui vient d'adopter une Déclaration et un Plan d'action à l'issue de la Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique, entend prendre sa part de responsabilité dans la prévention et le règlement des conflits, et attend de la communauté internationale les soutiens nécessaires et, singulièrement des Nations Unies, responsables du maintien de la paix et de la sécurité internationales, un engagement accru, une attention particulière à la promotion d'une paix et d'une sécurité durables en Afrique.

L'Afrique a les moyens de s'en sortir. Elle a besoin de ne pas se sentir seule. Faites-lui confiance.

Au moment où le monde se penche sur le rôle des Nations Unies au XXIe siècle, nous devons avoir à coeur de donner aux peuples et aux États des signaux clairs et forts de la volonté et de l'aptitude des Nations Unies à conduire des opérations de paix efficaces dans le respect de ses principes.

En renouvelant notre engagement aux idéaux et aux objectifs de la Charte et notre engagement ferme à accomplir des progrès réels en faveur de la paix et de la sécurité internationales, nous devons donner aux Nations Unies les moyens de la paix.

Il est des moments privilégiés que l'histoire donne aux peuples et aux hommes pour la faire ou la subir. Cette réunion exceptionnelle est une chance pour nous de faire l'histoire. Nous devons la saisir pour construire un monde de paix où les générations futures seront à l'abri des guerres et de la pauvreté; en jeter les bases, c'est donner aujourd'hui véritablement les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires pour que notre Organisation puisse répondre plus efficacement aux situations de conflit et assumer ainsi davantage et mieux l'incomparable responsabilité d'assurer et de garantir la paix mondiale.

Tel est le sens de notre séance d'aujourd'hui, et je souhaite plein succès aux travaux du Conseil.

Nous allons maintenant ouvrir notre débat et je voudrais inviter le Secrétaire général de l'Organisation Nations Unies, S. E. M. Kofi Annan, à prendre la parole.

Le Secrétaire général : C'est un honneur pour moi que de vous accueillir pour cette réunion historique du Conseil de sécurité. Vous êtes venus à New York pour participer au Sommet du Millénaire au cours duquel nous allons nous efforcer de donner un nouvel élan à l'Organisation des Nations Unies pour le siècle qui commence.

(*Poursuit en anglais*)

Dire que le monde a les yeux fixés sur nous, c'est en dire à la fois trop et trop peu. Trop peu, parce que le sort des générations futures pourrait être influencé par les décisions du présent Sommet du Conseil de sécurité. Trop, parce que nombreux sont ceux qui dans la génération d'aujourd'hui perdent confiance dans la capacité des Nations Unies à faire la différence entre la guerre et la paix.

Cette contradiction révèle ce qui me semble être une crise de crédibilité à l'égard du Conseil et de l'Organisation quant à l'exercice de sa plus importante responsabilité : celle du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Trop de communautés vulnérables dans trop de régions du monde hésitent aujourd'hui à se tourner vers l'ONU pour faire appel à son aide lorsqu'elles sont dans la détresse. Toutes les résolutions et déclarations ne sauraient changer cette réalité; seule l'action pourra le faire : une action prompte, unie, efficace, menée avec compétence et discipline, pour mettre un terme au conflit et rétablir la paix. Seule une action résolue pourra rétablir la réputation de l'ONU comme force crédible de paix et de justice.

Nulle part, notre engagement n'est plus urgent et plus nécessaire que sur le continent africain où des millions d'êtres humains souffrent quotidiennement des ravages de la guerre. C'est pourquoi je me félicite que l'Afrique soit le thème central du débat d'aujourd'hui.

Chaque fois que nous le pouvons, nous devons mobiliser la volonté nécessaire pour prendre des mesures préventives avant qu'une crise n'en arrive au point de non-retour. Lorsque cet effort échoue et que le Conseil a recours à des sanctions, il doit trouver la volonté et la sagesse requises pour assurer, d'une part, que ces sanctions soient mises en oeuvre de manière efficace et, d'autre part, qu'elles atteignent l'objectif fixé sans infliger des épreuves inutiles à des populations innocentes.

Lorsqu'on nous demande de déployer une opération de maintien de la paix, nous devons nous assurer qu'elle est investie d'un mandat clair et réalisable et qu'elle dispose de la force et de l'autorité nécessaires pour se défendre et pour sauvegarder sa mission.

En désespoir de cause et lorsque seule une intervention armée peut sauver un grand nombre de personnes d'un génocide ou de crimes contre l'humanité, le Conseil, là aussi, doit mobiliser la volonté et la sagesse nécessaires pour faire face au terrible dilemme qui se pose à la conscience de l'humanité dans de telles situations.

Pourtant, dans tous ces cas, le fait de mobiliser les volontés n'est que la première condition essentielle; l'autre impératif est d'avoir la capacité d'agir et d'agir de manière efficace et résolue. Nous reconnaissons tous que, trop souvent, dans les précédentes opérations de maintien de la paix, la voie de l'échec était pavée de bonnes intentions et de mandats inefficaces. Nous convenons tous que, trop souvent, les soldats de la paix sont appelés à s'acquitter de tâches complexes sans avoir reçu la formation, l'équipement, les effectifs ou l'autorité nécessaires pour y parvenir.

Nous savons tous que l'heure est venue de doter l'ONU de réels moyens pour lui permettre de réussir dans ses missions de paix. En mars dernier, j'ai demandé à un groupe d'étude composé d'experts éminents ayant une bonne connaissance des missions de maintien et de renforcement de la paix de présenter des recommandations réalistes et franches pour aider les membres du Conseil et l'ensemble des Membres de l'ONU à s'acquitter de cette tâche urgente. Les membres du Conseil sont saisis de leur rapport qui a été publié sous la cote S/2000/809 et je me suis, quant à moi, déjà engagé à mettre en oeuvre les changements qui relèvent de mes compétences. J'espère sincèrement que les membres du Conseil en feront de même.

L'Organisation des Nations Unies et ses soldats de la paix ne sauraient être la réponse à toutes les crises, à tous les conflits et à tous les dangers qui menacent des vies humaines. L'effort de maintien de la paix de l'ONU ne peut pas non plus se substituer à la volonté politique des parties d'aboutir à un règlement pacifique. Mais lorsque nous représentons la solution, lorsque seuls notre caractère universel et notre légitimité peuvent aider un peuple meurtri ou abandonné à vivre de nouveau dans la paix et la dignité, nous devons alors disposer des moyens qui permettront de faire la différence entre la vie et la mort. Le monde est tourné vers les membres du Conseil et il attend une réponse.

Je voudrais pour terminer répéter aux membres du Conseil ce que j'ai dit hier à l'ensemble des Membres : la sécurité du personnel de l'ONU, tant dans les missions de maintien de la paix que dans les missions humanitaires, est une question de la plus haute importance. Les attaques qui ont coûté la vie hier, au Timor occidental, à des membres du personnel de l'ONU mettent une fois de plus en relief les dangers auxquels sont confrontés des hommes et des femmes, militaires et civils, qui se rendent sur le terrain au nom de l'ONU, pour s'acquitter de tâches ou de missions décidées par le Conseil. Je tiens à souligner la responsabilité du Conseil à cet égard. Veillons ensemble à ce que ce personnel bénéficie de la protection et de la sécurité dont il a besoin pour accomplir sa tâche.

Le Président : Je voudrais saluer la présence dans cette salle du Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de diverses organisations régionales africaines.

Je vous saurais gré de m'aider à assurer l'économie du temps et quand les cinq minutes réglementaires arriveront, vous entendrez un petit coup de marteau de courtoisie.

Je donne à présent la parole au Président des États-Unis d'Amérique, S. E. M. William Jefferson Clinton.

Le Président Clinton *(parle en anglais)* : Nous sommes rassemblés ici à cette réunion historique pour examiner le rôle de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité.

Je remercie le Président Konaré de nous avoir fait observer une minute de silence en l'honneur des membres du personnel de l'ONU qui ont trouvé la mort hier

au Timor occidental, et je demande aux autorités indonésiennes de traduire en justice les auteurs de ces crimes, de désarmer et de démanteler les milices et de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité de ceux qui continuent d'oeuvrer pour des objectifs humanitaires dans ce pays.

Je voudrais aujourd'hui concentrer mes propos relatifs au maintien de la paix sur l'Afrique où la prospérité et la liberté ont fait une percée mais où les conflits continuent de freiner le progrès. Je ne peux m'empêcher d'observer que cette rencontre sans précédent dans cette salle historique est menée sous l'égide d'un Président et d'un Secrétaire général qui sont tous deux d'éminents Africains. Les accomplissements de l'Afrique et les atouts de l'ONU sont évidents. Le Mozambique et la Namibie sont deux exemples de réussite.

Mais nous demandons à l'ONU d'agir dans des circonstances de plus en plus complexes. Nous le constatons en Sierra Leone où l'ONU a été en mesure de sauver des vies mais où elle n'a pas pu sauvegarder la paix. Nous nous efforçons maintenant de renforcer cette mission. Dans la corne de l'Afrique, des soldats de la paix de l'ONU vont surveiller la séparation des forces qui étaient récemment engagées dans de cruels combats. Au Congo, les troubles civils continuent de menacer la vie de milliers de personnes, et les parties belligérantes empêchent l'ONU de s'acquitter de son mandat.

Il faut faire davantage pour donner à l'ONU les moyens de faire ce que nous lui demandons de faire. L'ONU doit être en mesure de disposer de soldats de la paix qui puissent être rapidement déployés, qui reçoivent une formation et des équipements adéquats et qui soient à même de représenter une force crédible. Il va sans dire que c'est là l'idée maîtresse du rapport sur la réforme des opérations de maintien de la paix de l'ONU que le Secrétaire général a présenté au Conseil. Les États-Unis appuient sans réserve ce rapport. Cela devrait déterminer l'objectif de notre assistance aux forces de l'Afrique de l'Ouest qui se rendent à présent en Sierra Leone.

Je voudrais également aller au-delà du maintien de la paix. Il me semble que tant pour l'Afrique que pour le reste du monde, nous allons de plus en plus être amenés à définir la sécurité en termes plus larges. L'Organisation des Nations Unies a été créée pour préserver les générations futures du fléau de la guerre. La guerre fait d'innombrables victimes, elle déborde les frontières et déstabilise des régions tout entières. À l'heure actuelle, nous sommes confrontés à d'autres problèmes qui, eux aussi, font d'innombrables victimes, débordent les frontières et déstabilisent des régions tout entières : un quart du total des décès qui surviennent sur notre planète sont à présent causés par des maladies infectieuses telles que le paludisme, la tuberculose et le sida. Du seul fait du sida, l'espérance de vie dans certains pays africains a chuté de 30 ans. Sans une prévention agressive, le foyer de cette épidémie se déplacera probablement vers l'Asie avant l'an 2010 et elle connaîtra une progression très rapide dans les États nouvellement indépendants. Les pays touchés doivent faire davantage en matière de prévention, mais les autres pays doivent aussi faire davantage pour lutter non seulement contre le sida, mais également contre le paludisme et la tuberculose. Nous devons investir dans les infrastructures de base : eau potable, alimentation saine, meilleure hygiène, santé, éducation. Nous devons faire en sorte que les progrès de la science profitent à tous. Les États-Unis investissent deux milliards de dollars par an dans la recherche sur le sida, dont 210 millions de dollars pour l'élaboration d'un vaccin contre le sida. J'ai demandé au Congrès d'accorder un crédit d'impôt d'un milliard de dollars pour accélérer la mise au point dans le secteur privé de vaccins contre le sida, le paludisme et la tuberculose. Il nous faut accorder des crédits d'impôt car les personnes qui ont besoin de ces médicaments n'ont pas les moyens de les acheter. Nous voulons que les médicaments soient plus abordables et nous ferons davantage. Au cours de ces deux dernières années, nous avons doublé notre aide mondiale pour la prévention et le traitement du sida.

Malheureusement, l'Organisation des Nations Unies pense que pour atteindre nos objectifs, il va falloir que nous fournissions collectivement quatre milliards de dollars supplémentaires par an. Nous devons travailler ensemble pour trouver ces sommes, et nous devons également poursuivre l'objectif plus large de la lutte contre la pauvreté qui engendre les conflits et les guerres. J'appuie pleinement l'objectif de l'accès universel à l'enseignement primaire d'ici 2015. Nous contribuons en partie à la réalisation de cet objectif en fournissant des repas scolaires à neuf millions de garçons et filles dans les pays en développement. Avec trois milliards de dollars environ par an, nous pourrions offrir ensemble un repas sain à chaque enfant dans une école du monde en développement, et cela changerait sensiblement l'avenir de plusieurs pays pauvres.

Nous avons accepté de tripler le niveau de réduction de la dette des pays les plus pauvres, mais nous devons faire davantage. L'idée d'alléger la dette, si les économies ainsi réalisées sont investies dans les besoins humains des personnes, est une idée qui s'impose depuis longtemps, et j'espère que nous ferons davantage.

Enfin, vous nous avez demandé, Monsieur le Secrétaire général, d'appuyer l'évaluation de l'écosystème à l'occasion du nouveau millénaire. Nous devons relever le défi des changements climatiques. Je pense que dans le courant d'une décennie – voire un peu moins –, ce phénomène sera pour le développement des pays pauvres un obstacle aussi important que les maladies. Les États-Unis contribueront à ce projet en fournissant la première série complète d'images de satellite détaillées des forêts menacées dans le monde. Nous continuerons de soutenir les efforts résolus destinés à mettre en oeuvre le Protocole de Kyoto ainsi que d'autres objectifs en vue de réduire les menaces à l'environnement.

Pour terminer, je voudrais dire que certaines personnes, en écoutant ce débat, diront que le maintien de la paix relève de la sécurité mais que ces autres questions ne relèvent ni de la sécurité ni du Conseil de sécurité. C'est ma dernière réunion, et je me dois de dire que je ne suis pas d'accord. Ces problèmes seront de plus en plus à l'ordre du jour des travaux du Conseil de sécurité.

Tant que nous ne tiendrons pas compte du lien évident qui existe entre les privations, les maladies et les guerres, nous ne pourrons jamais instaurer la paix dont les fondateurs de l'ONU ont rêvé. J'espère que les États-Unis seront toujours soucieux d'assumer leur rôle et que le Conseil de sécurité aura de plus en plus une vision du XXIe siècle en matière de sécurité que nous pouvons tous adopter et poursuivre.

Le Président : Je remercie le Président des États-Unis d'Amérique de son importante déclaration et des propos très aimables qu'il a bien voulu nous adresser.

Je donne la parole au Président de la République argentine, S. E. M. Fernando De la Rúa.

Le Président Fernando De la Rúa (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis d'exprimer la satisfaction de la République argentine de vous voir présider nos débats. L'Argentine tient à souligner sa satisfaction d'avoir contribué à la paix dans le cadre du Conseil de sécurité.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est une responsabilité qui relève principalement du Conseil de sécurité, et elle doit être renforcée. En effet, si cette responsabilité n'est pas pleinement exercée, aucune des autres activités de l'ONU ne pourra réussir.

La fin de la guerre froide n'a pas modifié les fonctions qui incombent au Conseil de sécurité en vertu de la Charte. Mais il existe aujourd'hui un nouveau défi pour le Conseil : à présent, la sécurité internationale englobe également la sécurité humaine.

Dès le début de la décennie écoulée, la majorité des conflits dont s'occupe le Conseil de sécurité avaient une nature essentiellement interne même s'ils avaient des répercussions internationales. La population civile était souvent la cible de ces conflits et était la victime constante de violations graves et systématiques de droits de l'homme et du droit international humanitaire. Un des grands dilemmes d'aujourd'hui est le suivant : l'Organisation des Nations Unies peut-elle rester indifférente à ces violations qui se produisent à l'intérieur des frontières d'un État, lorsque dans le même temps, elle prône la défense de ces mêmes droits et libertés? La réponse n'est pas simple car elle est liée aux valeurs telles que la souveraineté des États et le principe de la non-intervention.

Nous croyons que le principe de la non-intervention doit être respecté mais qu'il doit être complété par celui de non-indifférence. Cette non-indifférence signifie que les auteurs de crimes contre la conscience de l'humanité ne peuvent rester impunis. D'où la mise en place de la Cour pénale internationale et des Tribunaux pour le Rwanda, l'ex-Yougoslavie et la Sierra Leone, qui constituent des éléments de nature dissuasive et qui sont indispensables à une paix stable, durable et juste.

Les opérations de maintien de la paix doivent aussi être adaptées au nouvelles réalités. Il arrive que leur mandat va au-delà du respect du cessez-le-feu. Dans le cas du Timor oriental, un mandat peut même comporter un rôle consistant à contribuer à la création d'un nouvel État. Lorsque cela s'avère nécessaire, le mandat doit inclure des règles de protection des civils. Srebrenica et le Rwanda ont montré que l'idée incorrecte d'impartialité ne peut prévaloir en cas de génocide ou de crime contre l'humanité. Il reste que le

mandat doit être clair, réaliste et adapté aux objectifs de la mission.

Ces mandats ne pourront être mis en oeuvre que si la volonté politique est exprimée de façon concrète par l'apport de ressources humaines et financières suffisantes. Nous estimons que le financement des opérations de maintien de la paix doit être suffisant et que les membres permanents du Conseil ont une responsabilité particulière à cet égard. La nécessité d'une approche graduelle et la situation des pays en développement doivent être également prises en compte lors de l'examen du financement de ces missions.

Les récents conflits ont montré que les effectifs militaires et le personnel civil doivent être efficacement formés. L'expérience acquise par l'Argentine au cours de 42 ans de participation à ces opérations s'est traduite par la création du Centre argentin de formation commune aux opérations de maintien de la paix, opérationnel depuis 1995, avec la participation d'autres États Membres, et du Centre de formation de forces de sécurité pour les missions à l'étranger. L'Argentine qui est le principal fournisseur de troupes dans la région prend actuellement part à neuf missions de maintien de la paix. Nous continuerons, dans le respect du droit international, à participer à des missions mandatées par le Conseil de sécurité, et ce, en fournissant des troupes, du personnel de sécurité et du personnel civil.

Nous prenons acte de la contribution appréciable apportée par le rapport du Groupe des opérations de paix des Nations Unies, en date du 21 août 2000, et nous pensons qu'il devrait être rapidement examiné.

Les conflits douloureux qui secouent l'Afrique ont des causes diverses qui nécessitent des réponses intégrées qui tiennent compte non seulement des éléments essentiels de la paix et de la sécurité, mais aussi du développement durable, de la démocratie représentative et de la primauté du droit. Ces conflits doivent être examinés avec une attention extrême par le Conseil de sécurité et cela ne peut se faire que par une connaissance directe des réalités et une meilleure coordination avec les organisations régionales et d'autres organes du système des Nations Unies.

Dans le cadre de cette perspective, l'Argentine est présente en Afrique, et elle appuie le maintien de la paix en participant à des opérations en Angola, au Mozambique et au Sahara occidental. Elle fournit une aide humanitaire directe ou par le biais des Casques blancs. Elle a envoyé des observateurs lors des élections en Afrique du Sud, en Érythrée et en Algérie, et elle a encouragé la coopération en matière de développement par l'entremise de fonds de coopération.

Au plan multilatéral, nous avons souligné avec nos partenaires africains l'importance des zones exemptes d'armes nucléaires, créées par les traités de Tlatelolco et Pelindaba.

Enfin, je tiens à souligner qu'en octobre 1998, l'Argentine a accueilli la dernière réunion ministérielle de la Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud, où a été adopté pour la première fois un plan d'action visant à renforcer les liens de coopération entre pays africains et sud-américains de l'Atlantique Sud.

Je ne voudrais pas terminer sans exprimer la reconnaissance de l'Argentine à l'Afrique : en effet, sans son importante contribution et son engagement résolu en faveur des buts et principes de la Charte des Nations Unies, l'Organisation n'aurait pu progresser dans des domaines comme la décolonisation, le désarmement, les droits de l'homme et le développement.

À cette occasion, je voudrais redire l'engagement permanent de la République argentine à l'égard de la sécurité du personnel des Nations Unies, du personnel associé et du personnel humanitaire. C'est d'autant plus d'actualité après l'assassinat, hier, de fonctionnaires du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) au Timor occidental. Nous condamnons vigoureusement ces assassinats et nous transmettons nos condoléances aux familles de ceux qui sont tombés par dévouement au service de l'humanité et des Nations Unies.

Le Président : Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président, de vos paroles aimables. Je donne maintenant la parole au Président de la République populaire de Chine, S. E. M. Jiang Zemin.

Le Président Jiang Zemin (Chine) (*parle en chinois*) : C'est un grand plaisir pour moi que de participer à la présente réunion au Sommet du Conseil de sécurité, et je tiens à féliciter M. Alpha Oumar Konaré, Président de la République du Mali, qui dirige les travaux de l'importante séance d'aujourd'hui.

Il y a 55 ans, l'Organisation des Nations Unies voyait le jour – événement d'importance majeure qui a profondément influé sur l'évolution des relations internationales de l'après-guerre. Tout au long de cette période, l'ONU a apporté sa contribution au maintien de

la paix et de la sécurité internationales, aux échanges et à la coopération entre les différents pays, de même qu'au développement, et au progrès du monde. Il nous faut donc attacher un grand prix à cet héritage et le mettre pleinement en valeur dans l'intérêt du genre humain.

En ce moment situé à la charnière de deux millénaires, de profondes mutations se produisent dans la situation internationale, et le monde n'est pas serein. Les facteurs qui menacent la paix et la sécurité mondiales persistent; les conflits régionaux, dus à des litiges ethniques, religieux et territoriaux, se multiplient; les contradictions et les problèmes entravant le développement commun des différents pays demeurent fort complexes. Les peuples élèvent chaque jour davantage leur voix en faveur de la paix, de la stabilité et du développement. À l'heure actuelle, nous faisons face à une question pressante : comment rendre l'ONU plus efficace dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi que dans la création d'un environnement favorable au développement des différents pays?

Nous nous trouvons confrontés à des défis sans précédent et à des problèmes d'une complexité extrême. Pour apaiser les contradictions et régler les conflits de manière efficace en vue d'une paix durable et d'une sécurité commune, il faut trouver des solutions négociées aux litiges, par la voie du dialogue et de la concertation, en stricte conformité avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies. Le recours arbitraire à la force ou l'ingérence dans les affaires intérieures d'autrui sous des prétextes humanitaires constituent des violations des buts et principes de la Charte et pis encore entraîneront des conséquences désastreuses. Aux termes de la Charte, le Conseil de sécurité assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il constitue le noyau du mécanisme international de sécurité collective. Par conséquent, c'est aller à l'encontre de la volonté des nombreux États Membres que de traiter à sa guise les problèmes majeurs touchant à la paix et à la sécurité internationales, en contournant le Conseil de sécurité. Nous devons veiller ensemble à sauvegarder et non à compromettre l'autorité du Conseil de sécurité, à renforcer et non à affaiblir son rôle.

Les opérations de maintien de la paix sont l'un des moyens essentiels dont dispose l'Organisation des Nations Unies pour accomplir son devoir de préservation de la paix et de la sécurité internationales. Comme la pratique l'a montré, les opérations de maintien de la paix ne peuvent réussir que si elles sont conduites conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, notamment aux principes de respect de la souveraineté des États, de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, d'obtention d'un accord préalable des pays concernés, de neutralité et de non-recours à la force sauf en cas d'autodéfense. L'ONU doit dresser le bilan de ses expériences en la matière et en tirer des leçons. Ces opérations de maintien de la paix ont certes servi à sauvegarder la paix et la sécurité internationales, mais elles n'en constituent pas pour autant une panacée. Pour rendre plus efficaces les opérations onusiennes de maintien de la paix, il convient d'aller plus loin que de régler les problèmes au niveau superficiel, c'est-à-dire d'attaquer le mal à sa racine en éliminant les sources de conflit.

Le Conseil de sécurité doit procéder à une réforme nécessaire, afin de s'adapter aux impératifs de notre époque, d'accroître son rôle, de préserver son autorité et d'améliorer son efficacité. Son élargissement doit s'opérer dans le respect du principe d'une répartition géographique équitable et avec le souci de résoudre en premier lieu le problème de la représentation insuffisante des pays en développement. La réforme du Conseil de sécurité doit traduire amplement la volonté de la majorité des États Membres; seule cette façon d'agir permettra de résister à l'épreuve de l'histoire. À cet effet, il faut que tous les États Membres engagent des discussions patientes, propres à amener une entente consensuelle.

Le problème africain a été retenu comme l'un des sujets essentiels de la présente séance du Conseil de sécurité, ce qui revêt, sans aucun doute, une haute signification. Tournant nos regards vers le continent africain, nous voyons que de nombreux pays et territoires sont en proie à des troubles et à des hostilités sans fin. Ces adversités ont pour résultat de déplacer des populations innocentes, de les priver de leurs moyens d'existence et de les plonger dans la misère, compromettant par ailleurs le développement économique et le progrès social de l'Afrique. Pourtant, celle-ci est une partie importante de la communauté internationale. Sans lui assurer la stabilité et le développement, il ne serait nullement question de paix ni de prospérité pour le monde entier. La pauvreté et le sous-développement de ce continent sont dus aux actes de rivalité et de pillage auxquels se sont livrés pendant de longues années les anciens colonialistes. L'Afrique, qui a conquis

l'indépendance nationale, ne doit pas être oubliée. L'ONU et son Conseil de sécurité se doivent d'accorder une plus grande attention à la question de l'Afrique et d'y consacrer plus de moyens. S'agissant des problèmes africains, il faut respecter pleinement les droits souverains des pays africains et recueillir amplement leurs avis ainsi que ceux de l'Organisation de l'unité africaine et des autres organisations régionales; et il importe de prendre des mesures effectives permettant d'aider ces pays à éradiquer la pauvreté et à éliminer les foyers de guerre, de sorte que les divers peuples africains s'engagent dans la voie de la paix, du redressement et du développement.

La Chine est un membre permanent du Conseil de sécurité mais également un pays en développement. Elle entend oeuvrer en commun avec les autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies à renforcer le rôle du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, appuyer ce dernier dans ses efforts inlassables en vue du règlement des conflits régionaux et l'amener à prêter un appui plus énergique à l'Afrique. En travaillant avec une volonté inébranlable et une persévérance sans faille, les peuples du monde parviendront sûrement à réaliser en commun leur noble idéal, celui de la paix et du développement.

Le Président : Je remercie le Président de la République populaire de Chine de ses paroles aimables.

Je donne maintenant la parole au Président de la République française, S. E. M. Jacques Chirac.

Le Président Chirac (France) : La paix est notre objectif premier. Et c'est ici, au Conseil de sécurité, qu'elle doit être assurée. Depuis la fin de la guerre froide, les conditions sont réunies pour que notre Conseil puisse jouer tout son rôle. Pourtant, malgré une très grande activité au cours des 10 dernières années, son bilan est mitigé. À côté d'indéniables réussites, les Nations Unies sont hantées par des échecs et par l'image de soldats de la paix pris en otage ou humiliés. Le Conseil de sécurité est l'objet de critiques et les opérations de maintien de la paix d'une évaluation parfois sévère, mais indiscutablement juste.

Que peut-on et que doit-on faire pour permettre au Conseil de mieux assumer la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales que lui confie la Charte? Je vois quatre orientations :

Première orientation : nous devons tirer toutes les conséquences des changements intervenus dans la nature des conflits qui, de plus en plus, sont d'origine interne. Trop souvent, des violations massives des droits de l'homme, des drames humanitaires, secouent des régions entières. Il faut que le Conseil soit en mesure de réagir.

Comment prévenir les conflits? La communauté mondiale doit agir sur leurs causes. Et lorsqu'ils ont pour origine le sous-développement, l'insuffisance de démocratie, d'état de droit ou de respect des droits de l'homme, le Secrétaire général doit pouvoir attirer l'attention du Conseil et exercer son pouvoir de mobilisation.

Il convient aussi de s'attaquer à tout ce qui finance et alimente les conflits : exploitation illégale et pillage des ressources naturelles, comme on le voit dans la région des Grands Lacs, trafic de drogues, accumulation de petites armes. Renforcer l'efficacité des embargos est devenu une nécessité. Il faut notamment créer au Secrétariat un organe permanent de contrôle des trafics de diamants et probablement aussi des trafics de métaux précieux et rares.

Enfin, il nous faut être attentifs à la consolidation durable de la paix. Cela suppose que l'application des accords de paix s'appuie sur des stratégies de reconstruction de l'État et de l'économie, mises en oeuvre par les institutions internationales.

Deuxième orientation : nous devons améliorer les moyens d'action dont dispose le Conseil de sécurité. Au cours des années 90, le Conseil a eu recours aux sanctions comme jamais auparavant. Soyons lucides : l'expérience n'est pas concluante. Elle nous enseigne qu'il faut faire meilleur usage de ces mesures restrictives : il faut les réserver à des situations exceptionnelles; mieux définir les objectifs poursuivis; prévoir une durée limitée et renouvelable. En outre, les sanctions doivent être proportionnées à leur objet et ne pas avoir, comme on le voit parfois aujourd'hui, des conséquences humanitaires moralement inacceptables; leur application doit être rigoureuse, sans entraîner d'effets secondaires inhumains et inacceptables.

Au cours de cette même décennie, notre Conseil a été conduit à décider de nombreuses opérations de maintien de la paix. La nature et les missions de ces opérations se sont considérablement diversifiées. La plupart ont été marquées par de nombreuses difficultés.

Et comme M. Brahimi, dont j'approuve totalement le rapport, j'en tire quatre leçons.

D'abord, les préoccupations budgétaires ne doivent pas être a priori une contrainte paralysante. La situation financière de l'Organisation doit être assainie. Tous les pays doivent régler leur dû et les charges doivent être équitablement réparties.

Ensuite, nous devons veiller à l'adéquation entre les objectifs poursuivis, le mandat de l'opération et les moyens qui y sont consacrés. Cela signifie qu'une concertation entre le Conseil, le Secrétariat et les pays qui fournissent des contingents doit être organisée très tôt.

De plus, les États doivent mettre à la disposition des Nations Unies le personnel et le matériel nécessaires, en quantité et en qualité. Lorsque des pays en développement contribuent par l'envoi de troupes, ils doivent pouvoir bénéficier de l'appui des pays développés qui disposent de moyens en formation et en équipement.

Enfin, nous sommes de plus en plus confrontés au problème des chefs de guerre ou des États qui refusent de tenir les engagements quand ils les ont pris dans des accords de paix. Des accords de paix crédibles et respectés sont la clef d'une intervention efficace de l'ONU. II est inadmissible que notre Organisation puisse être l'otage de conflits; il est anormal que ceux qui bafouent leur parole continuent à recevoir l'aide internationale. Et je pense, là encore, à la région des Grands Lacs.

Troisième orientation : le renforcement du partenariat entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les organisations ou initiatives régionales. Certains progrès sont faits. Mais une concertation plus étroite et plus précoce est indispensable lorsqu'il est envisagé de faire appel aux Nations Unies pour faciliter la mise en œuvre d'un accord ou prendre le relais d'une action régionale.

Enfin, quatrième et dernière orientation : la réforme du Conseil de sécurité. Pour conserver toute son autorité, le Conseil doit mieux refléter la réalité du monde. La France est favorable à un élargissement du Conseil dans les deux catégories de membres, permanents et non permanents, ainsi qu'à une meilleure représentation des pays du Sud.

En décidant aujourd'hui la réforme des opérations de maintien de la paix, le Conseil de sécurité rend ainsi hommage à tous ceux qui ont donné leur vie pour elle. Je pense notamment aux trois membres du personnel des Nations Unies qui ont été assassinés hier au Timor. Je pense aussi à tous les soldats tombés sous la bannière bleue, notamment les soldats français, à tous ceux qui servent ou ont servi l'ONU en Bosnie, au Kosovo, au Liban ou ailleurs. Nous engageons l'ONU dans une tâche nécessaire et de longue haleine. La France soutient cet effort et elle assumera toutes ses responsabilités pour la paix.

Enfin, on a beaucoup évoqué le problème de la mondialisation. J'ai moi-même parlé de ce problème ce matin et de ses conséquences dramatiques sur l'exclusion d'un nombre croissant d'hommes, de femmes, d'enfants et de pays de la prospérité ou même, tout simplement, de la dignité de vivre dans le monde d'aujourd'hui. Cela ne peut que s'aggraver si nous ne reprenons pas tous ensemble les rênes d'une mondialisation, qui doit être maîtrisée et qui doit être humanisée.

Le XXe siècle a été le siècle des indépendances retrouvées. Il faut que le XXIe siècle soit celui de la dignité affirmée, de la prospérité partagée et de la paix assurée.

Le Président : Je donne la parole au Président de la République de Namibie, S. E. M. Sam Nujoma.

Le Président Nujoma (*parle en anglais)* : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter d'avoir réuni ce premier sommet important du Conseil de sécurité dans le nouveau millénaire. Aujourd'hui, nombre des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil concernent l'Afrique et je suis donc très heureux de pouvoir participer à cette séance que vous présidez, mon frère et collègue.

Je voudrais également redire ici la fierté et la confiance que la Namibie continue d'éprouver à l'égard de notre Secrétaire général, autre fils de l'Afrique. Je le félicite pour les efforts inlassables qu'il déploie dans l'intérêt de la paix et du règlement des conflits dans le monde. C'est pour cela que le rapport détaillé du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies est si important et opportun.

La question inscrite à l'ordre du jour aujourd'hui a une autre signification pour ma délégation. Il y a 10 ans exactement la Namibie accédait à l'indépendance, qui avait été précédée par une longue lutte de libération contre le colonialisme et l'apartheid. Notre indépendance avait été appuyée par une opéra-

tion couronnée de succès, le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT). Le GANUPT a réussi, dans une large mesure, parce que notre peuple était prêt pour l'indépendance et pour un avenir meilleur.

Il y a eu, cependant, certains échecs. Il importe donc que le Conseil envisage des moyens constructifs de renforcer davantage son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Étant donné la situation aujourd'hui, il est impérieux que l'on accorde une attention particulière aux nombreux conflits et besoins de l'Afrique.

De l'avis de ma délégation, voici certaines questions importantes auxquelles le Conseil devrait accorder une attention toute particulière.

Tout d'abord, le Conseil devrait, à tout moment, défendre les buts et principes de la Charte des Nations Unies. Il doit attacher la même importance aux atteintes à la paix et à la sécurité internationales dans toutes les régions du monde et y réagir promptement, et ne pas traiter l'Afrique seulement après coup.

Deuxièmement, des faits survenus récemment ont montré le rôle précieux que les organisations régionales et sous-régionales comme l'Organisation de l'unité africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest peuvent jouer dans le maintien ou le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales. Les efforts de ces organisations doivent être appuyés par des consultations régulières et par la coopération.

Troisièmement, le recours aux sanctions a connu des succès divers pour ce qui du maintien ou du rétablissement de la paix et de la sécurité internationales. Leur opportunité devrait être examinée attentivement dans chaque situation. Les régimes des sanctions devraient avoir des échéances. Cependant, ils restent un instrument utile auquel on peut avoir recours dans diverses situations lorsque des guerres ou des atrocités commises par des rebelles sont alimentées par le commerce illégal de diamants ou d'autres ressources naturelles.

Les situations en Angola, en République démocratique du Congo et en Sierra Leone en sont des exemples. Les sanctions peuvent être mises en œuvre de la même façon pour mettre un terme aux mouvement d'armes illicites vers l'Afrique et en Afrique, qui mettent en danger les vies et menacent la paix et la sécurité et entravent le développement sur le continent.

En quatrième lieu, lorsque les opérations de maintien de la paix sont approuvées, elles doivent recevoir les mandats appropriés et les ressources nécessaires.

En cinquième lieu, l'attention doit être dûment portées sur les causes profondes du conflit, telles que la pauvreté et le sous-développement. Le Conseil doit se joindre aux autres organes des Nations Unies pour élaborer des stratégies intégrées et générales afin de traiter de ces causes profondes.

Il y a bien d'autres questions qui nécessitent notre attention, mais le temps qui nous est imparti ne nous permet pas d'en débattre à la présente séance du Conseil. Cependant, la réforme du Conseil et l'augmentation du nombre de ses membres devraient être accélérées. Une décision rapide en la matière renforcerait grandement l'efficacité, la transparence et le caractère démocratique du Conseil de sécurité.

En conclusion, il ne fait aucun doute que le Conseil de sécurité, avec les autres organes des Nations Unies, pourra obtenir bien d'autres succès à l'avenir s'il est réformé convenablement pour tenir compte des temps nouveaux et des exigences nouvelles qui se posent à l'Organisation des Nations Unies.

Le Président : Je remercie le Président de la Namibie de sa déclaration importante et ses propos aimables.

Je voudrais maintenant donner la parole au Président de la Fédération de Russie, S. E. M. Vladimir Poutine.

M. Poutine (*parle en russe*) : Nous participons tous à une séance véritablement historique qui fera date dans l'histoire du Conseil de sécurité. Les derniers mois de ce millénaire nous rappellent nos responsabilités et nos obligations envers nos peuples et le monde entier.

L'organe principal de l'Organisation des Nations Unies – le Conseil de sécurité – a fait tout ce qui était en son pouvoir pour protéger le monde contre une nouvelle catastrophe militaire mondiale, et pour éviter aux politiciens de succomber à la tentation d'exploiter le moindre avantage à des fins indignes de l'humanité.

Lorsque le Conseil de sécurité agit avec solidarité et unité, les problèmes les plus complexes peuvent être

résolus. Cela ne peut que renforcer l'autorité du Conseil. Je pense qu'en ce siècle nouveau, il serait bon de convoquer davantage de réunions au sommet – qui peuvent avoir lieu non seulement au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, mais également en des emplacements proches des événements dont le Conseil s'occupe.

Devant nos yeux et avec notre participation immédiate, une nouvelle époque est en train de prendre forme. Peu importe que nous ayons des idées différentes quant à la définition de cette époque. Nous sommes résolument unis dans nos convictions profondes. Cette époque doit devenir une île de sécurité équitable et de paix juste. À cet égard, je voudrais souligner que les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies ont subi plus d'une épreuve d'endurance et ont prouvé leur efficacité.

Il existe, tout d'abord, la suprématie du droit international. Deuxièmement, nous avons une responsabilité commune de promouvoir la stabilité mondiale et d'adopter une approche collective dans le règlement des différents et des conflits. Les derniers enseignements de l'histoire montrent de façon éclatante que les démarches et les mesures font fi du droit international et minent la stabilité tant régionale que mondiale.

Je voudrais souligner que seul le Conseil de sécurité dispose du droit de prendre des mesures de sanctions aussi extrêmes que le recours à la force en cas de crise. Il agit ainsi au nom et dans l'intérêt de la communauté mondiale dans son ensemble. En agissant de la sorte, le Conseil de sécurité assume la responsabilité de définir le mandat et les règles de conduite des opérations de maintien de la paix. En particulier, conformément au Chapitre VII de la Charte, il ne faut pas que les intérêts individuels de l'une quelconque des parties intervienne dans une opération de cette nature.

Les efforts de paix déployés par le Conseil de sécurité au cours des dernières années ont permis de mettre fin à quelques conflits régionaux majeurs – au Cambodge, au Mozambique et en Amérique Centrale. Le règlement du conflit au Tadjikistan est en passe de devenir l'exemple le plus récent, celui qui atteste le plus de ces efforts. Le soutien apporté par l'Organisation des Nations Unies au processus de réconciliation nationale a permis au Tadjikistan de retrouver une vie normale. Je suis persuadé que cette démarche devrait permettre de trouver une solution juste au problème de l'Iraq et de garantir la paix et la stabilité dans les Balkans.

Les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité prévoient déjà les conditions politiques et juridiques nécessaires à une telle action de cette nature. Il faut seulement qu'elles soient mises en oeuvre consciencieusement et intégralement.

L'un des problèmes les plus aigus du monde contemporain a trait aux conflits incessants en Afrique. Cette question a été déjà débattue aujourd'hui. L'avenir de ce continent dépend dans une large mesure d'un règlement rapide et efficace de ces conflits. Si au XXe siècle l'Afrique a réussi à secouer le joug du colonialisme, au XXIe siècle, elle doit pouvoir se délivrer de la pauvreté et des affrontements militaires.

Pour résoudre ces questions importantes, l'Organisation des Nations Unies et son Conseil de sécurité doivent travailler en étroite collaboration et coordonner leurs actions avec les efforts de maintien de la paix des nations africaines elles-mêmes. La tâche la plus importante consiste à améliorer le potentiel anti-crise de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, nous pensons que le rapport Brahimi est un document utile. Nous devons ensemble développer une culture de prévention des crises et consacrer davantage d'efforts à la prévention des conflits. Il est particulièrement important de tenter de découvrir les causes profondes des conflits, y compris les causes économiques et sociales.

Sur la base de ces principes, la Russie a joué et entend continuer à jouer un rôle actif dans les opérations de maintien de la paix. Aujourd'hui, mon pays participe à 10 des 15 opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous partageons la peine que les Nations Unies ont éprouvée devant la mort des Casques bleus au Timor occidental, et nous condamnons toute agression dirigée contre le personnel de l'Organisation. Les enfants de la Russie font partie de ceux qui à maintes reprises ont sacrifié leur vie alors qu'ils s'acquittaient de leur devoir de protection et de défense des nobles idéaux de l'Organisation.

En conclusion, du haut de cette éminente tribune, je voudrais remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, ainsi que son personnel d'avoir si bien préparé et organisé les travaux de la présente séance. J'espère que la mise en oeuvre de ses résultats sera tout aussi fructueuse que notre débat.

Le Président : Je remercie le Président de la Fédération de Russie de son importante déclaration. Je donne la parole au Président de la République de Tunisie. S. E. M. Zine EL Abidine Ben Ali.

M. Ben Ali (*parle en arabe*) : J'aimerais tout d'abord exprimer devant ce Sommet historique du Conseil de Sécurité mes sincères souhaits de pleine réussite à ses travaux, qui portent sur une question fondamentale qui intéresse l'avenir de l'humanité tout entière : la paix et la sécurité internationales, et tout particulièrement sur le continent africain.

Notre Sommet se tient à l'heure où il est plus que jamais nécessaire de réaliser un changement qualitatif dans les relations internationales. C'est que malgré tous les acquis scientifiques et technologiques qui ont transformé en si peu de temps la face du monde, une large fraction de l'humanité, en de nombreux points du globe et surtout sur notre continent africain, subit les affres des guerres, de la surpopulation et de la pauvreté et souffre de la famine, de la maladie et de la marginalisation. C'est ce qui doit inciter la communauté internationale à définir une vision commune et objective de certaines notions telles que la solidarité, l'intervention à des fins humanitaires, la protection des droits de l'homme et le traitement des problèmes du développement. Ceci doit également inciter la communauté internationale à définir des domaines d'action collective afin que la coopération entre nos États et nos peuples puisse devenir un lien inébranlable que nous invoquons par toutes nos actions, et par lequel nous rejetons les voix des pessimistes qui croient en l'inéluctabilité d'un choc entre les cultures, les civilisations et les sociétés.

L'aggravation des conflits et des guerres, notamment en Afrique, requiert la conjonction des efforts de la communauté internationale afin d'éliminer les sources de tension et d'instaurer des solutions pacifiques, équitables et durables.

Dans ce contexte, nous aimons à rappeler les efforts que nous avons déployés dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), depuis 1994, en vue d'améliorer les capacités de notre continent dans ce domaine, à travers le Mécanisme africain de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Cependant, la réussite de nos initiatives régionales reste tributaire des efforts complémentaires de la communauté internationale, tant il est vrai que la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales est essentiellement du ressort du Conseil de sécurité.

Aussi est-ce pour permettre à cet organe d'assumer les énormes responsabilités qui sont les siennes de manière équitable et équilibrée que nous renouvelons aujourd'hui notre appel en faveur du soutien à la position adoptée par le Groupe des pays non alignés et le Groupe des pays africains, concernant le développement des tâches et des méthodes d'action du Conseil. Cette position préconise également l'élargissement de la composition du Conseil afin qu'il soit plus représentatif et qu'il puisse être au fait des divers développements qui se produisent sur la scène mondiale. De la sorte, ses décisions ne feraient que gagner en efficacité et en crédibilité, en n'étant point entachées par la notion des deux poids et deux mesures.

Tout en relevant avec une profonde satisfaction la raréfaction du recours au droit de veto, au profit du consensus dans la plupart des cas, nous formons le voeu que cette tendance s'accentuera sans cesse afin que la concertation prévale lors de l'adoption des décisions.

Depuis son élection au sein du Conseil de sécurité, la Tunisie s'est employée à rapprocher les points de vue et à encourager l'adoption de décisions basées sur le consensus le plus large, le recours aux méthodes pacifiques dans le règlement des différends, la consécration des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et le respect de la légalité internationale.

Les opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix continuent de requérir des efforts considérables tant dans leur préparation que dans leur organisation, leur mise en place, leur financement et la participation qu'y apportent les États Membres.

La Tunisie qui, dès son accession à l'indépendance, a contribué depuis les années 60 aux contingents de la paix et au renforcement de la sécurité dans plus d'une région du monde considère que nos pays, quelle que soit leur taille et quelles que soient leurs possibilités, se doivent d'assumer le rôle qui leur incombe dans la préservation de la paix et de la sécurité internationales. Aussi la Tunisie réaffirme-t-elle aujourd'hui sa détermination de continuer à assumer sa part de responsabilité au service de la paix, de la solidarité et du développement dans le monde.

Le Président : Je remercie le Président de la Tunisie de son importante déclaration.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Leonid D. Koutchma, Président de l'Ukraine.

Le Président Koutchma (*parle en ukrainien; texte anglais fourni par la délégation)* : D'emblée, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de la contribution que vous avez personnellement apportée à la mise en oeuvre de l'initiative qui a été prise en vue d'organiser cette séance. J'estime que cette réunion est une confirmation de la volonté qu'a le Conseil d'assumer la responsabilité principale de la tâche qui consiste à assurer le fonctionnement efficace du système de sécurité collective au XXIe siècle.

La compétence exclusive du Conseil de sécurité pour ce qui est d'autoriser le recours à la force dans les relations internationales sauf dans les cas où le droit de légitime défense s'exerce et pour ce qui est d'utiliser des mesures collectives efficaces pour prévenir et éliminer les menaces à la paix et de réprimer les actes d'agression devrait rester le fondement de base du système. Il est impératif qu'au siècle prochain, ce centre nerveux de la politique mondiale préserve son autorité indéniable et renforce sa légitimité et son efficacité. Cet objectif doit être atteint en rehaussant le degré de confiance que l'on place dans le Conseil de sécurité, en améliorant les instruments de maintien de la paix mis à sa disposition et en procédant à une réforme d'ensemble du Conseil.

En poursuivant ses efforts pour régler les conflits, le Conseil de sécurité doit nécessairement traiter de leurs causes profondes pour mettre en évidence les sources réelles d'affrontement. Les facteurs socioéconomiques sont les premières causes de l'apparition de la violence.

Des possibilités importantes pourraient être offertes grâce à un meilleur développement du potentiel sous-utilisé de coopération qui existe entre le Conseil de sécurité et d'autres organes et institutions du système des Nations Unies, à commencer par l'Assemblée générale. Une application appropriée des dispositions de l'Article 65 de la Charte qui régissent la coopération avec le Conseil économique et social s'impose sans tarder.

Dans mon allocution au Sommet du Millénaire de l'ONU aujourd'hui, j'ai préconisé la mise au point d'une stratégie globale de prévention des conflits. Une des composantes clefs de cette stratégie pourrait être la création de centres régionaux de l'ONU pour la prévention des conflits. Il faut également élargir la gamme des instruments nécessaires pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité. À cet égard, les opérations de prévention des conflits doivent prendre une nouvelle importance en tant que nouveaux modèles qualitatifs pour les activités de maintien de la paix. Je suis certain qu'avec les opérations de maintien de la paix et d'imposition de la paix, cet instrument renforcera grandement la capacité du Conseil de sécurité pour ce qui est de s'acquitter de ses responsabilités.

Les pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies n'auraient pas pu s'imaginer à quel point les problèmes liés à l'application de mesures coercitives imposées par le Conseil de sécurité se compliqueraient. Les sanctions ont été conçues comme un instrument important pour assurer la mise en oeuvre des décisions du Conseil. Néanmoins, elles ont fini par devenir inefficaces et parfois même nocives. Il est donc indispensable de mettre au point des méthodes claires et cohérentes d'imposition et de levée des sanctions qui tiennent compte des préoccupations des populations innocentes et des intérêts des pays tiers.

Je pense qu'il est nécessaire d'attirer l'attention des membres du Conseil sur les conflits soi-disant insolubles qui font rage dans les anciennes républiques soviétiques. Depuis près de 10 ans, les tensions en Abkhazie, en Géorgie et dans le Haut-Karabakh déstabilisent la situation dans cette vaste région et menacent de dégénérer en une catastrophe humanitaire de grande ampleur. Il faut également résoudre d'urgence le conflit qui fait rage en Transnistrie. Le fait de remettre à plus tard le règlement final de ces crises pourrait avoir des conséquences irréversibles. La pauvreté et les souffrances des civils dans ces conflits rendent indispensables des efforts vigoureux de maintien de la paix.

L'Ukraine a déjà pris l'initiative de tenir bientôt à Yalta la prochaine série de négociations destinées à instaurer la confiance entre les parties géorgienne et abkhaze. C'est maintenant au tour des autres membres du Conseil de sécurité d'agir.

Nous sommes également préoccupés par le fait que le noeud gordien des problèmes dans les Balkans n'a toujours pas été dénoué. La capacité d'apporter des solutions adéquates aux menaces à la paix et à la sécurité dans toutes les régions du monde sera toujours un préalable essentiel pour s'en remettre au Conseil de sécurité. Aujourd'hui, ce principe doit être sauvegardé en accordant une attention particulière aux problèmes qui secouent le continent africain.

Les problèmes qui assaillent l'Afrique doivent être examinés avec le plus grand soin. Il est tout à fait inacceptable de laisser ce continent qui souffre depuis trop longtemps résoudre seul tous ses problèmes. L'Ukraine est déterminée à apporter une aide concrète aux efforts de paix menés par l'ONU pour régler les conflits en Afrique. Cette détermination est renforcée par notre aspiration à élargir notre coopération économique avec les pays africains. L'Ukraine attend avec impatience le siècle de la renaissance africaine et elle se tient prête à accélérer sa venue.

Nous avons toutes les raisons de considérer ce Sommet historique du Conseil de sécurité comme un début encourageant et prometteur qui sera suivi d'efforts plus efficaces et plus productifs dans le siècle nouveau. Qu'elle soit membre du Conseil de sécurité ou non, l'Ukraine contribuera toujours activement à l'accomplissement de sa mission honorable et responsable.

Le Président : Je remercie le Président de l'Ukraine de son importante déclaration.

Je donne à présent la parole à S. E. Cheikh Hasina, Premier Ministre de la République populaire du Bangladesh.

Cheikh Hasima (*parle en bengali; texte anglais fourni par la délégation*) : Aujourd'hui, alors que je prends la parole au Sommet du Conseil de sécurité, je me souviens du jour où, il y a 26 ans, le Père de la Nation Bangabandhu, le Cheikh Mujibur Rahman, avait fait un discours à l'Assemblée générale immédiatement après que le Bangladesh ait été admis à l'Organisation des Nations Unies. Dans son discours, Bangabandhu s'est engagé à respecter scrupuleusement les principes de la Charte des Nations Unies. Nous sommes restés fidèles à cet engagement et nous continuons de servir l'ONU en assumant un rôle dynamique.

En tant que membre du Conseil de sécurité, le Bangladesh contribue à la préservation et au maintien de la paix et de la sécurité internationales, et ceci reflète l'attachement de Bangabandhu à la paix, la sécurité et l'harmonie entre les peuples.

Nous vivons une époque de réalités en évolution et de défis croissants. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales dans un ordre mondialisé constitue une responsabilité majeure. En tant qu'organe unique chargé exclusivement du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité peut agir plus efficacement dans un monde de conflits civils.

Il est encourageant de noter que le Conseil de sécurité accorde plus d'attention aux situations de crise humanitaire affectant la population civile. Pour la première fois, des opérations de paix sont menées avec des conseillers de protection de l'enfance. Il s'agit de débuts prometteurs.

Le Bangladesh se félicite du rapport du Secrétaire général, établi par l'Ambassadeur Brahimi, sur l'amélioration des opérations de paix des Nations Unies. Les recommandations qui sont énoncées dans ce document doivent faire l'objet de toute notre attention. Les mandats du Conseil de sécurité doivent permettre aux opérations de maintien de la paix de traiter des causes profondes des conflits et, à cet égard, le Sommet devrait exprimer un ferme appui à l'élimination de la pauvreté, au développement durable, à la démocratie, à la bonne gouvernance, à la primauté du droit et aux droits de l'homme en tant que fondements d'une paix durable.

Au cours de la guerre de libération du Bangladesh de 1971, nous avons connu les effets douloureux des guerres et conflits pour l'humanité. Lors de ce conflit, deux cent mille femmes ont été violées et des centaines de milliers de personnes ont été massacrées. Notre peuple épris de liberté a combattu avec courage en répondant à l'appel de notre grand dirigeant, le Père de la Nation, Bangabandhu Cheikh Mujibur Rahman, et il a été victorieux. Mais les forces vaincues ont tué le Père de la Nation ainsi que la plupart des membres de ma famille, le 15 août 1975. Cette conspiration n'a pas encore pris fin. On a tenté, à plusieurs reprises, de m'assassiner.

La paix et la sécurité internationales doivent se comprendre en termes de sécurité humaine. Nous devons mettre l'accent sur l'atténuation des effets des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des génocides subis par la population civile. Le Conseil de sécurité doit insister sur la prévention des conflits armés, et ce, en établissant une culture de paix.

Les femmes ne doivent pas être considérées comme de simples victimes des guerres; elles doivent pouvoir jouer le rôle qui leur revient dans le règlement des conflits. Les femmes du Burundi, du Congo et de la Somalie ont fait montre d'un grand dévouement dans les efforts visant à instaurer la paix et la démocratie et reconstruire leurs pays ravagés par la guerre. De la

même façon, des efforts particuliers sont nécessaires pour répondre aux besoins des enfants touchés par les conflits armés. Je voudrais à cet égard appeler l'attention du Conseil sur la proposition du Bangladesh tendant à créer des zones sans enfants soldats dans diverses parties du monde.

Oeuvrer pour le désarmement général et complet est pour nous un engagement constitutionnel. Nous avons déposé hier notre instrument de ratification de la Convention interdisant les mines antipersonnel ainsi que notre instrument d'adhésion à la Convention sur certaines armes classiques.

Des mesures doivent être prises contre ceux qui prennent le pouvoir par le renversement illégal de gouvernements constitutionnellement élus. Je considère que l'ONU peut prendre des mesures à ce sujet. Il s'agit d'un préalable à la paix, à la démocratie, aux droits de l'homme et au progrès économique.

Je propose donc que cette Organisation suprême des peuples se prononce pour choisir et soutenir le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple, comme système universel de gouvernance, et ne reconnaisse jamais les prises de pouvoir militaires illégales, réalisées en foulant au pied les systèmes constitutionnels.

Le Bangladesh a réglé par des négociations pacifiques les grandes questions qui l'opposaient à ses voisins, ouvrant la voie à une coopération accrue entre nos peuples. Au plan national, nous avons constaté qu'avec la volonté politique et le respect des droits de l'homme, la paix était possible.C'est en prouvant notre respect pour ces valeurs et ces principes que nous avons été à même de résoudre, par un dialogue pacifique, des décennies de troubles civils dans les collines de Chittagong, au sud-est du Bangladesh.

Étant donné les défis considérables que nous avons à relever, nous estimons que le Conseil de sécurité doit se réunir plus souvent au sommet que par le passé. Le monde respecte ses dirigeants parce qu'ils font l'histoire. L'histoire exige de nous, la génération qui emportons la civilisation humaine dans le nouveau millénaire, que nous nous montrions à la hauteur de notre promesse solennelle : celle de construire un monde libéré de la guerre, un monde où la culture de la paix sera très profondément enracinée.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Premier Ministre du Canada, M. Jean Chrétien.

M. Chrétien (Canada) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer l'indignation du Canada face à l'assassinat de membres innocents et non armés du personnel humanitaire au Timor occidental. Ceux qui s'attaquent ainsi au personnel des Nations Unies s'en prennent en fait à cette Organisation et sapent les objectifs et les principes que nous sommes tous venus ici pour réaffirmer. Il incombe au Gouvernement indonésien de traduire en justice les auteurs de ces crimes.

L'Assemblée du Millénaire des Nations Unies est un moment bien choisi pour réunir le Conseil de sécurité. À cette occasion, les États Membres se sont rassemblés au plus haut niveau afin de réaffirmer leur engagement envers nos buts et principes communs. Mais avant tout, c'est l'occasion pour nous d'affirmer notre volonté commune d'améliorer le fonctionnement de l'ONU et de collaborer activement à son renouvellement et à sa réforme.

Ce renouveau est particulièrement vital au Conseil de sécurité, organe dont le mandat est de préserver et de protéger la paix et la sécurité dans le monde. Le Canada avait cet objectif à l'esprit lorsqu'il s'est joint au Conseil.

(*L'orateur poursuit en français*)

Au cours du bref mandat accordé aux membres élus, nous nous sommes efforcés de mieux adapter le Conseil aux problèmes de sécurité et aux impératifs politiques auxquels nous sommes confrontés au tournant du siècle. Nous avons tenté de faire du Conseil un instrument plus efficace pour assurer la sécurité humaine et nous avons cherché à le rendre plus ouvert et plus démocratique. Nous avons insisté sur la nécessité de faire preuve de leadership dans l'édification d'un monde de paix. Pour exercer un tel leadership, nous devons redonner aux opérations de maintien de la paix toute leur efficacité. Le rapport Brahimi nous rappelle la nécessité de définir les mandats des opérations de maintien de la paix en fonction des réalités sur le terrain et d'y consacrer des ressources suffisantes. À Srebenica et au Rwanda, nous n'avons pas su le faire. Nous avons le devoir de faire mieux.

Au XXIe siècle, la paix ne dépend plus seulement de la sécurité des frontières mais aussi de la sécurité des populations. Il faut assurer leur protection contre diverses menaces, contre les conflits armés, contre les violations flagrantes des droits de la personne, contre les atteintes au droit humanitaire international et contre

le terrorisme. La sécurité des États est certes essentielle. Mais elle n'est pas une sauvegarde suffisante pour assurer la sécurité et le bien-être des personnes. En fait, comme nous l'avons constaté avec horreur au cours des dernières années, la sécurité d'un État donné a été invoquée au nom du nationalisme ethnique pour justifier les pires atrocités.

(*L'orateur reprend en anglais*)

Le Canada a travaillé à étendre la définition que le Conseil donne de la sécurité aux nouvelles menaces à la sécurité humaine. Nous avons soutenu que la nécessité d'agir pour protéger les principes humanitaires et les droits de la personne doit peser plus lourd dans les décisions du Conseil. Nous continuerons de défendre ce point de vue. Car si le Conseil de sécurité ne sait pas s'adapter, il compromettra gravement sa crédibilité en tant que garant de la paix – une crédibilité dont l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble a besoin pour conserver son autorité morale.

Je suis convaincu que nous serons à la hauteur de cette tâche. Le monde nous regarde, et les gens du monde entier comptent sur nous.

Le Président : Je remercie le Premier Ministre du Canada de son importante déclaration.

Je donne maintenant la parole au Premier Ministre de la Jamaïque, M. Percival James Patterson.

M. Patterson (Jamaïque) (*parle en anglais*) : L'Organisation des Nations Unies est mise aujourd'hui face à un de ses plus grands défis : comment s'acquitter de son rôle essentiel dans un monde qui a radicalement changé. Pour s'acquitter de sa mission de maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil doit avoir un impact sur la vie des gens, transformer leur désespoir en espérance et les libérer des conflits.

Le paysage mondial est un spectacle de désolation, d'instabilité et de dévastation, créé par le nombre croissant des conflits non résolus. Mais le Conseil de sécurité a fait des progrès notables en maintenant la stabilité dans certaines zones de conflit et en apaisant les hostilités dans d'autres. L'influence des missions des Nations Unies a été ressentie sur la quasi-totalité des continents du monde.

Or, les violations flagrantes des normes internationales et des droits des personnes se poursuivent sans relâche dans de nombreuses zones du monde. L'augmentation alarmante du nombre des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que le financement insuffisant des opérations de l'Organisation dépêchées en réponse à ces menaces exigent d'urgence toute notre attention. Et c'est encore plus impératif en Afrique. La pauvreté et l'injustice sociale représentent la plus grande menace qui soit à la paix et à la sécurité internationales, et ce n'est peut-être nulle part plus sensible qu'en Afrique.

La responsabilité du Conseil de sécurité n'en est que plus lourde, lui qui doit prouver qu'il est capable de protéger les plus vulnérables. Nous devons endiguer le flux croissant des réfugiés et des personnes déplacées. C'est autant de ressources que nous n'aurons pas à utiliser pour l'aide humanitaire et que nous pourrons consacrer au développement.

Les violations du droit international humanitaire et du droit en matière de droits de l'homme ne doivent pas rester impunies. Les ressources allouées aux Nations Unies doivent être suffisantes et montrer qu'il existe une volonté politique d'agir lorsque c'est nécessaire. Les préoccupations légitimes en matière de souveraineté ne peuvent nous autoriser à fermer les yeux face aux forces du mal, mais la rapidité et les critères d'intervention collective ne sauraient être déterminés uniquement par des considérations de stratégie géopolitique.

Les mesures prises par le Conseil de sécurité en vue de changer les comportements de ceux qui perpétuent les situations de conflits doivent être appliquées. Elles doivent être ciblées et réalisables. Leur application doit faire l'objet d'un calendrier clair et précis. La prévention des conflits revêt une importance primordiale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

En juillet, le Conseil de sécurité a réaffirmé, sous la présidence de la Jamaïque, que le système des Nations Unies doit gérer une stratégie globale et coordonnée de lutte contre les causes premières des conflits. Nous avons reconnu que la Charte confère au Secrétaire général la capacité de prendre toute une série de mesures pour la prévention des conflits. Je le félicite d'ailleurs des efforts qu'il déploie malgré des mandats incertains et des ressources limitées.

Une paix durable à long terme dans le contexte du règlement des conflits nécessite que des mandats de consolidation de la paix créent des mécanismes qui renforcent la confiance entre les parties et créent un

environnement propice au développement social, économique et politique.

Des organisations régionales, telles que l'Organisation de l'unité africaine, ainsi que des institutions sous-régionales travaillant en tandem avec le Conseil de sécurité sont essentielles à cet effort uni en vue d'une paix durable, et permettent aux populations de développer pleinement leur potentiel afin de participer à une croissance socioéconomique durable.

Mes propos résonneront peut-être comme une hérésie dans cette illustre salle, mais nous ne pouvons pas concevoir qu'un mandat de paix et de sécurité puisse être exécuté efficacement en l'absence d'une réforme du Conseil de sécurité. Le Conseil doit jouir de la crédibilité et de la légitimité qui découlent de l'autorité que lui confère la Charte et de la transparence dans le processus de prise de décisions, et avoir une composition véritablement représentative.

L'existence du droit de veto est anachronique et non démocratique.

En ne prenant pas note des changements intervenus dans la situation relative des États ces 50 dernières années et de l'augmentation du nombre des Membres de l'ONU, le Conseil de sécurité a permis que sa nature représentative diminue et que sa légitimité démocratique en pâtisse. Le Conseil de sécurité doit être plus représentatif du monde d'aujourd'hui.

Il est grand temps de poursuivre le processus de réforme. Consolidons à présent les terrains d'entente et oeuvrons avec détermination pour adopter rapidement les mesures qui sont essentielles pour que le Conseil puisse s'acquitter efficacement de son mandat dans le nouveau millénaire. Ce faisant, nous pourrons assurer un rôle encore plus efficace au Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président : Je donne la parole au Premier Ministre du Royaume des Pays-Bas, S. E. M. Wim Kok.

M. Kok (*parle en anglais*) : Nous avons commencé la présente séance en observant une minute de silence à la mémoire des victimes de la violence au Timor. Le Conseil a demandé à l'Indonésie de faire face à ses responsabilités. Je lance un appel au Gouvernement indonésien pour qu'il exerce son autorité au Timor et aux Maluccas, ou là où le besoin se fera sentir, pour empêcher que ces actes de violence se reproduisent.

L'Assemblée du Millénaire nous a rassemblés ici à New York, marquant ainsi un effort renouvelé visant à apporter la prospérité, la justice sociale et le plein respect des droits de l'homme à tous les citoyens du monde. C'est également l'indication de notre détermination constante de libérer ce monde des fléaux de la guerre et de la destruction.

C'est ce que les Membres de l'ONU avaient défini, il y a plus d'un demi-siècle, comme étant la tâche principale du Conseil de sécurité. Quel en est le sens pour notre responsabilité en ce qui concerne les nombreux conflits locaux qui éclatent aujourd'hui et les ravages qu'ils provoquent pour des millions de personnes et pour notre programme de développement?

Un grand changement s'est produit : nous sommes passés de l'affrontement mondial des grandes puissances aux conflits internes, fondés souvent sur des divisions ethniques et religieuses, en particulier en Afrique. Il faut donc opérer un changement dans la façon dont le Conseil de sécurité aborde la paix et la sécurité internationales. Les Pays-Bas se félicitent des recommandations figurant dans le rapport Brahimi qui examine de quelle manière on pourrait améliorer la façon dont le Conseil traite les conflits d'aujourd'hui. Le Conseil devrait tirer des leçons des expériences du passé et redoubler d'efforts pour obtenir de meilleurs résultats.

Renforcer l'efficacité des opérations de paix des Nations Unies nécessite du courage politique. Si et quand cela est nécessaire, les États Membres doivent autoriser l'Organisation des Nations Unies à se déployer rapidement et avec un mandat robuste. Les États Membres doivent être prêts à fournir des ressources suffisantes. Ils doivent apporter un appui approprié à des stratégies viables de consolidation de la paix et réfléchir à nouveau à l'application du principe de l'impartialité lorsqu'ils traitent avec des parties locales à un conflit.

Acquittons-nous de notre obligation morale envers les générations futures en éliminant les causes des conflits et en leur épargnant les calamités humanitaires créées par l'homme qui s'abattent sur notre monde aujourd'hui.

L'amélioration de la qualité des opérations de paix contribuera à la réalisation de ces buts. Mais il faut faire encore davantage, davantage pour la prévention des conflits afin d'éviter les souffrances humaines et de faire l'économie du coût énorme de l'action mi-

litaire et de la reconstruction des sociétés. Je suis d'accord avec le Secrétaire général pour dire que la prévention est un défi pour les dirigeants politiques. Les États Membres doivent permettre au Secrétaire général de prendre des initiatives dans ce domaine, y compris l'envoi de missions d'enquête et la création d'une capacité efficace d'alerte avancée.

La plupart des conflits armés d'aujourd'hui opposent des pauvres. Une croissance économique large aide à réduire la pauvreté, qui est une cause profonde de conflits, et doit donc faire partie des stratégies de prévention des conflits.

Il faut oeuvrer à l'intégration effective de l'économie mondiale. Il faut permettre aux pays d'Afrique de profiter davantage des possibilités offertes par la mondialisation. Ce n'est qu'alors que les populations africaines pourront échapper à l'extrême pauvreté dans laquelle elles sont plongées. D'autre part, les Gouvernements africains doivent être désireux et capables de faire face à la terrible pandémie du VIH/sida en Afrique subsaharienne, pandémie que le Conseil a, à juste titre, reconnue comme un danger pour la stabilité et à la sécurité.

Oeuvrons donc ensemble pour réaliser la paix et la prospérité pour les peuples et pays de l'Afrique et des autres régions du monde. Nous devons oeuvrer de concert pour améliorer le respect des droits de l'homme, protéger les minorités, établir des systèmes politiques véritablement représentatifs et participatifs et améliorer les normes en matière de santé et d'éducation. Par la force et la solidarité, le Conseil de sécurité peut nous aider à réaliser notre rêve commun d'une paix et d'une prospérité dans le monde entier.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, M. Tony Blair.

M. Blair (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais, tout d'abord, vous féliciter de présider cette séance.

Je me joins à l'outrage exprimé face au meurtre des membres du personnel de l'ONU au Timor occidental. Je rends hommage aux personnels militaire et civil, qui servent sous la bannière de l'ONU dans le monde et qui sont des personnes dignes et courageuses. Nombre d'entre eux sont de mon pays, et je m'en enorgueillis.

Je souscris pleinement aussi à l'appel pour une réforme du Conseil de sécurité.

En me penchant sur la question du règlement et de la prévention des conflits, j'aimerais faire les quatres observations suivantes.

Tout d'abord, le maintien de la paix aujourd'hui est bien plus épineux et difficile qu'auparavant. Nous mettons nos citoyens dans des situations beaucoup plus difficiles qu'auparavant, des situations qui souvent ne sont pas bien définies et dans des lieux où les dangers qui sont le fait des membres de milices locales ou d'autres personnes sont encore plus nombreux qu'auparavant.

Deuxièmement, dans le même temps, cependant, la nécessité du maintien de la paix n'a jamais été plus importante. En fait, dans certaines circonstances que nous imaginons tous, il fait clairement la différence entre l'anarchie et une certaine stabilité dans les pays concernés. La Sierra Leone en est un exemple évident. Le Timor oriental, la Bosnie sont des zones où ces agents du maintien de la paix ont une tâche considérable, mais elle n'a jamais été aussi importante.

La conclusion de ces deux points est que les réformes Brahimi sont tout à fait essentielles. Il nous faut être mieux organisés, mieux équipés et mieux disciplinés pour accomplir un travail plus pénible mais encore plus important.

Le troisième point est le suivant. Je crois que nous reconnaissons tous maintenant que nous ne pouvons pas aborder ces problèmes de sécurité et de conflits sans s'attaquer également aux causes profondes des conflits. Que se soit la pauvreté, la dette, l'aide et le développement, les maladies infectieuses ou les gouvernements et la primauté du droit, nous devons aborder ces questions de sécurité dans le monde actuel dans un esprit beaucoup plus large. Nous ne pouvons pas isoler un conflit de ses causes profondes.

Quatrièmement, il est clair que tous les pays représentés autour de cette table ont leur propres intérêts en vue. Mais il y a une grande différence entre le type de débat que nous avons aujourd'hui et celui que nous aurions eu, il y a 15, 20 ou 30 ans. Soyons clair, il existait alors des zones d'influence rivales auxquelles nous nous attachions avec beaucoup d'obstination. Aujourd'hui, je crois que nous avons un intérêt commun très important, à savoir le maintien de l'ordre et de la stabilité – non un ordre où les changements sont

impossibles, car les changements sont nécessaires, mais un ordre où les changements se produisent sans chaos.

Je pense que nombre des problèmes auxquels nous serons confrontés dans ces conflits sont des choses comme le fondamentalisme, l'extrémisme, le terrorisme – problèmes auxquels il y a 30 ou 40 ans nous n'aurions pas accordé le rang de priorité que nous leur accordons aujourd'hui.

Nous ne voyons donc plus les questions du règlement et de la prévention des conflits dans la même optique et dans la même perspective. À quoi cela nous mène-t-il? Cela nous mène certainement à ce qui suit. Nous avons dans la personne du Secrétaire général un homme qui a présenté un plan et un programme visant à réformer notre méthode de travail. Je pense que ce que nous devons faire, c'est faire en sorte que notre réponse soit à la mesure de son ambition et mener ce projet à son terme. Ce faisant, nous finirons par disposer non seulement d'un Conseil de sécurité modernisé, mais d'une manière beaucoup plus efficace de traiter ces problèmes de conflit dans le monde d'aujourd'hui.

Enfin, nous reconnaissons tous que dans le monde d'aujourd'hui, ce n'est pas seulement la technologie et l'économie qui sont mondiales. Nous sommes en quelque sorte plus interdépendants que jamais, autrement dit nous devons changer notre manière de penser pour faire face à cette réalité moderne.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Malaisie, S. E. M. Datuk Seri Syed Hamid Albar.

M. Albar (Malaisie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis, tout d'abord, de vous féliciter d'avoir convoqué ce Sommet. J'ai le privilège de participer à cette réunion historique du Conseil de sécurité visant à assurer au Conseil de sécurité un rôle efficace dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, notamment en Afrique, qui coïncide avec le Sommet du Millénaire. L'examen de ce sujet important vient à point nommé vu les nombreux défis auxquels le Conseil de sécurité doit faire face au XXIe siècle.

Il est évident que pour que le Conseil de sécurité soit plus efficace en s'acquittant de ses responsabilités, il faut tout d'abord que ses membres possèdent la volonté politique nécessaire. Il faut que les mesures qui sont prises pour résoudre les conflits dans le monde, notamment en Afrique, vu le nombre et l'intensité des conflits armés dans cette région, soient concertées et globales. Cette volonté politique doit se manifester indépendamment du lieu où éclate le conflit. Chaque situation de conflit doit être traitée de façon égale, de crainte que le Conseil soit accusé d'adopter une approche sélective. Il est particulièrement pertinent que les Membres Permanents du Conseil manifestent cette volonté politique faute de quoi le Conseil deviendra inefficace. Une paralysie au Conseil doit être évitée à tout prix si l'on tient à ce qu'il s'acquitte de ses mandats prévus par la Charte. À cette fin, les membres du Conseil, les Membres Permanents en particulier, qui peuvent bloquer un consensus, doivent mettre de côté leurs intérêts politiques étroits et s'associer au consensus dans l'intérêt plus large de la communauté internationale.

Tout aussi importante est la nécessité d'un soutien fort et durable des membres de la communauté internationale aux mesures prises par le Conseil. Ceci est particulièrement pertinent lorsqu'il s'agit de sanctionner les opérations de maintien de la paix, dont le succès dépend de la volonté des États Membres de fournir des troupes ainsi que du matériel. Mon pays s'est acquitté de ses obligations à ce sujet et continuera de le faire. Le Conseil de sécurité et le Secrétariat doivent faire tous les efforts pour faire participer les États Membres, notamment ceux qui contribuent des troupes, à la phase de la planification et à chaque phase suivante de l'opération. Les opérations de maintien de la paix ne doivent être établies qu'une fois qu'on est assuré de l'existence d'un personnel des États Membres bien entraîné et bien équipé. L'envoi de missions de maintien de la paix qui ne disposent pas de la force et du matériel requis peut avoir des conséquences tragiques, comme on a pu le constater dans les premières phases de maintien de la paix en Sierra Leone.

Il ne fait aucun doute qu'un soutien financier et matériel continu de la part des États Membres est essentiel pour garantir le succès opérationnel des opérations du maintien de la paix. Il ne faut pas que l'efficacité des missions de maintien de la paix soit remise en cause par manque du financement nécessaire. Dans le même temps, il faut déployer les efforts pour le remboursement rapide des dépenses des opérations prises en charge par les pays en développement. Les remboursements retardés, qui durent plusieurs années, pourraient avoir un effet négatif sur la volonté et la

capacité sur les États Membres de participer aux futures opérations de maintien de la paix.

Un autre défi qu'il faut relever, c'est le manque de capacité institutionnelle du Secrétariat de l'ONU tant pour la planification que pour la gestion des missions de maintien de la paix. Il est impératif que le Secrétariat, notamment le Département des opérations de maintien de la paix, qui manque sérieusement de personnel soit renforcé davantage pour faire face à ces tâches énormes. Il faut penser immédiatement à la collecte et à l'analyse d'informations, à la planification des opérations futures, et au soutien opérationnel pour les opérations en cours.

On ne saurait sous-estimer l'importance qu'il y a de disposer d'un personnel de qualité pour garantir du niveau élevé de professionnalisme dont dépend dans une large mesure le succès des missions. Il est évident que des bonnes décisions ne peuvent être prises au sein du Conseil que sur la base d'une information rapide et de qualité et d'une bonne analyse de la part du Secrétariat. Le Conseil doit pouvoir disposer d'information et d'analyse présentées clairement et de manière objective.

Des exposés sur les aspects militaires des affaires de maintien de la paix doivent être présentés dès que possible, par le commandant de l'opération. Ceci serait très précieux pour aider les membres du Conseil ainsi que pour les pays fournisseurs de contingents à comprendre les effets de leurs engagements.

Au-delà du déploiement des missions de maintien de la paix, il est nécessaire que le Conseil et l'Organisation des Nations Unies dans leur ensemble élaborent des stratégies d'établissement et de consolidation de la paix, y compris pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants. Cela serait extrêmement utile dans le cadre des efforts visant à appliquer les mesures d'après conflit pour consolider et maintenir la paix.

Il faut élaborer des stratégies pour la prévention des conflits en étroite coordination avec les organisations régionales et sous-régionales. À cet égard, les recommandations du Secrétaire général sur la prévention des conflits contenues dans son Rapport du Millénaire et dans la déclaration qu'il a faite lors du débat du Conseil de juillet 2000, sont très pertinentes et doivent être sérieusement prises en compte. Notre délégation se félicite des recommandations audacieuses du Groupe Brahimi sur les opérations de paix des Nations Unies et estime qu'elles doivent être examinées avec soin.

Nous appuyons pleinement les opinions exprimées par un certain nombre des membres du Conseil quant à la nécessité de réviser, revoir ou alléger les régimes de sanction afin de ne pas prolonger les souffrances des populations touchées. Le Conseil doit faire face au défi consistant à traduire ses paroles en actions concrètes. Cette séance unique et historique du Conseil serait mieux servie si à l'issue du Sommet, des mesures de suivi précises et rapides étaient prises. Le Conseil aurait alors contribué positivement et concrètement aux objectifs du millénaire.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Président de la République du Mali.

Les difficultés rencontrées en Sierra Leone, celles relatives au déploiement en République démocratique du Congo, les menaces de conflit sur le continent et dans d'autres régions du monde, l'accroissement des crises internes, la nécessité de protéger les communautés contre la violence, de même que celle des personnels d'organisations d'aide fondent aujourd'hui notre Conseil à adapter et rendre plus efficace sa capacité de réponse.

Je voudrais saluer à mon tour ici la démarche du Secrétaire général car le Rapport présenté par M. Lakhdar Brahimi prend date dans le processus qui fera de l'ONU véritablement une force crédible de paix.

Je félicite le Secrétaire général des suites qu'il a déjà données à cet important rapport dont les recommandations emportent notre adhésion, parce qu'elles sont de nature à nous permettre de répondre mieux aux menaces actuelles et à venir. Dans le cadre des principes de notre Organisation, n'ayons pas peur du changement; osons enfin donner à l'ONU les moyens de la paix.

Dans cette optique, certaines questions importantes retiennent mon attention.

Premièrement, comment préserver les générations futures du fléau de la guerre lorsque les enfants qui sont l'avenir sont livrés aux conflits insensés, victimes et bourreaux?

Nous devons mettre fin au triste spectacle des enfants soldats, en condamnant sans nuances et en pre-

nant des mesures énergiques contre tous ceux qui utilisent les enfants, qui leur distillent la culture de la violence et sèment ainsi les germes de la perpétuation de la violence et des conflits.

Deuxièmement, les efforts en matière de désarmement, singulièrement les armes de destruction massive, doivent être poursuivis et accélérés pour libérer notre monde de cette terrible menace, pour mettre fin à toute forme de course aux armements.

Cependant, pour des régions comme l'Afrique, les armes de destruction massive, ce sont les armes légères. Les efforts restent encore largement insuffisants. Mes collègues savent comme moi que l'essentiel des armes classiques produites sont en circulation dans les pays en développement, singulièrement en Afrique. Ces armes ont été quelquefois offertes gracieusement, vendues comptant à des conditions défiant toute concurrence, vendues à crédit sur les hypothèques de nos matières premières; la part des générations à venir est aujourd'hui hypothéquée et mal gérée. Il faut donc travailler à l'élaboration d'un dispositif normatif international, progressif et efficace pour maîtriser la circulation des armes légères. La Conférence internationale sur le commerce illicite des armes sous tous ses aspects qui doit avoir lieu à Genève, pour être une réussite, devra aborder tous les aspects, y compris ceux relatifs au commerce licite et privilégier la transparence.

Face au spectacle affligeant des nombreuses victimes des mines antipersonnel à travers le monde, dont des milliers d'enfants, nous lançons un appel à tous les États pour qu'ils ratifient et appliquent la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Troisièmement, il me semble important que nous soyons attentifs à la question de l'impunité et à celle des sanctions.

La prévention des conflits meurtriers, l'application des conventions relatives aux droits de l'homme et au droit international humanitaire, la protection des plus vulnérables exigent l'entrée en vigueur du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Nous devons mettre fin à l'impunité pour prémunir les hommes et les communautés contre les violences, toutes les violences.

Les sanctions font partie des moyens d'action de notre Organisation. Elles ont besoin d'être adaptées aux objectifs recherchés, parce qu'ayant eu parfois des conséquences humanitaires dramatiques et déplorables. Les récentes sanctions à l'encontre de l'exploitation illicite des ressources naturelles révèlent l'efficacité plus grande du ciblage. Les développements que le Secrétaire général consacre à cette question dans son rapport à l'Assemblée du Millénaire (A/54/2000) nous semblent pertinents et devraient mériter tout notre intérêt.

Quatrièmement, la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales devrait être renforcée pour permettre à l'ONU, sous leur contrôle, de mieux prévenir et de déployer rapidement et efficacement des opérations de proximité. La communauté internationale et le Conseil doivent donc conduire une stratégie cohérente et soutenue de renforcement de la capacité de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) aujourd'hui, et demain, d'une future union africaine, et des organisations régionales et de coopération avec elles.

Enfin, comment ne pas se rallier à toutes les mesures préconisées pour renforcer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies autour, entre autres, de mandats appropriés, incluant la protection de la population civile, une capacité plus accrue en matière de planification et de déploiement rapide des opérations, la nécessité d'une bonne coordination entre les intervenants sur le terrain? Les opérations doivent être aussi prolongées par des mesures de nature socioéconomique en vue de la consolidation de la paix.

On ne dira jamais assez combien notre Conseil a eu raison de se pencher, en janvier dernier, sur la pandémie du sida en Afrique, véritable menace à la sécurité et contre laquelle tous les moyens de lutte doivent être mobilisés et engagés.

Il apparaît à tous que paix et prospérité vont de pair et qu'il faut en même temps nous attaquer aux causes profondes des conflits, lutter contre la pauvreté, contre les déficits démocratiques. La conduite d'une telle approche globale et cohérente donnera un impact large et durable au rôle effectif du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier en Afrique, en assurant à tous une vie meilleure dans une plus grande liberté.

Il faut ce partenariat pour l'Afrique, une Afrique digne et responsable pour un monde en paix.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/2000/845) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bangladesh, Canada, Chine, France, Jamaïque, Malaisie, Mali, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Tunisie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1318 (2000).

Il nous reste à aborder brièvement un autre point. Je crois comprendre que nos Représentants permanents ont discuté et sont convenus de la formulation d'une déclaration présidentielle sur la République démocratique du Congo. Puis-je considérer que cette déclaration est approuvée par les membres du Conseil et qu'elle sera publiée par ce Sommet?

En l'absence d'objection, je prendrai donc les dispositions nécessaires pour que cette déclaration soit publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2000/28.

Je remercie tous les participants de leur grande disponibilité et de leur compréhension; mes remerciements vont également à tous les chefs d'État et de gouvernement et aux ministres qui ont assisté à cette réunion, ainsi qu'au Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine et aux représentants des organisations régionales, sans oublier M. Javier Pérez de Cuéllar dont nous saluons la présence ici parmi nous.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé ses travaux pour la présente séance.

La séance est levée à 15 h 50.